

# Élection 2025 Ville de Blainville

## AVIS PUBLIC AUX PROPRIÉTAIRES D'UN IMMEUBLE ET AUX OCCUPANTS D'UN ÉTABLISSEMENT D'ENTREPRISE

**AVIS PUBLIC** est, par la présente, donné par M<sup>e</sup> Patrick St-Amour, président d'élection que :

1. Les personnes qui sont propriétaires d'un immeuble ou occupants d'un établissement d'entreprise au **18 SEPTEMBRE 2025** ou avant et qui ne sont pas domiciliés sur le territoire de la municipalité peuvent être inscrits sur la liste électorale municipale pour l'élection en cours en respectant les conditions indiquées ci-dessous.
2. Pour avoir ce droit, une personne doit avoir 18 ans ou plus et avoir la citoyenneté canadienne le 2 novembre 2025, ne pas être sous curatelle ni être privé(e) de ses droits électoraux à cette date.
3. Elle doit transmettre le formulaire approprié à l'attention du président d'élection à l'adresse indiquée ci-dessous, soit :
  - Une demande d'inscription dans le cas d'une ou d'un propriétaire unique d'un immeuble ou d'une occupante ou d'un occupant unique d'un établissement d'entreprise;
  - Une procuration désignant une seule personne à être inscrite parmi les copropriétaires d'un immeuble ou les cooccupantes et cooccupants d'un établissement d'entreprise dans ce cas.
4. La demande d'inscription ou la procuration doit être reçue au plus tard le **28 SEPTEMBRE 2025**. Toute demande transmise après cette date, mais au plus tard le **18 OCTOBRE 2025** sera considérée comme une demande de modification à la liste électorale municipale et sera traitée par la Commission de révision.
5. Vous pouvez dès maintenant vous procurer le formulaire d'inscription ou de procuration sur le site Web de la Ville, à l'onglet *Liste électorale et sa révision* de la section *Élection municipales 2025* ou au bureau du président d'élection à l'adresse ci-dessous.

Les demandes d'inscription et les procurations prennent effet lors de leur réception et demeurent valides tant qu'elles ne sont pas retirées ou remplacées.

Prenez note que les personnes morales ne sont pas des électeurs aux fins d'une élection municipale et ne peuvent par conséquent être inscrites sur la liste électorale.

6. Pour toute information supplémentaire, veuillez communiquer avec le bureau du président d'élection :

**Bureau du Président d'élection**  
1000, chemin du Plan-Bouchard  
Blainville (Québec) J7C 3S9  
Téléphone : 450 434-5215

Donné à Blainville,  
ce 3 septembre 2025

**PATRICK ST-AMOUR, avocat**  
Président d'élection